

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 384

présenté par
M. Blazy, Mme Adam, MM. Zanchi, Jean-Marie Le Guen,
Dray, Cohen, Le Bouillonnet, Le Roux
et les membres du groupe socialiste et apparentés

AVANT L'ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'intitulé du Chapitre IV :

« Dispositions visant à rapprocher la police de la Nation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique conduite depuis 2002 a abouti à créer un fossé entre la police et la population, plus particulière avec les jeunes, là où l'intervention de la police devrait être normalement perçue comme nécessaire et légitime.

Il convient prioritairement de remédier à ce fossé.